

# CONDITIONS GÉNÉRALES ALVVF

20230424

## 1) ADHÉSION

Les séjours voyages et autres prestations organisées par ALVVF sont réservées à ses adhérents.

L'adhésion est valable une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante.

La cotisation d'adhésion ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

## 2) TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est à régler au moment de la réservation, son montant par jour et par personne varie selon le site concerné.

## 3) ASSURANCES ET GARANTIE FINANCIÈRE

L'assureur de ALVVF est la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF).

Les adhérents de l'ALVVF bénéficient pendant leur séjour :

- De la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont l'ALVVF aura été reconnue responsable à l'égard des vacanciers ;
- de la garantie risque, accident lors des activités organisées par l'association.

ALVVF a souscrit une garantie financière conformément aux exigences légales. Le garant financier de l'ALVVF est : Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT.

## 4) INSCRIPTIONS

La réservation peut être faite par téléphone et/ou par envoi du bulletin d'inscription. Nous vous ferons parvenir notre lettre d'accord et/ou notre facture qui récapitulera les dates, lieu, durée, nombre de participants, prix et conditions de séjour et le montant de l'acompte à verser. Tout voyage doit être soldé et sans rappel de notre part, **30 jours avant le départ**.

Inscriptions groupes :

Pour les chambres à partager, le supplément chambre individuelle est perçu à l'inscription, au cas où :

- Il n'y aurait pas de personnes à partager,
- La deuxième personne annulerait.

En cas de partage au retour du voyage et sur compte rendu de l'accompagnateur, le supplément chambre individuelle est remboursé.

Tout voyage en groupe doit être soldé et sans rappel de notre part, **30 jours avant le départ**.

## 5) ANNULATION

L'ALVVF ne propose pas d'assurance annulation, toute annulation, quel qu'en soit le motif, donne lieu à des frais :

### Frais d'annulation par personne :

#### a) Pour les séjours ou voyages en individuel ou famille

- + de 45 jours avant le départ  
15% du montant total du séjour
- entre 44 jours et 30 jours avant la date de départ  
25% du montant total du séjour
- entre 29 jours et 15 jours avant la date de départ  
50% du montant total du séjour
- entre 14 et 4 jours avant la date de départ  
70% du montant total du séjour
- moins de 3 jours avant la date de départ  
100% du montant total du séjour

#### b) Pour les séjours et voyages en groupe

- + de 60 jours avant le départ  
15% du prix du montant total du séjour
- entre 59 jours et 45 jours avant la date de départ  
25% du montant total du séjour
- entre 44 jours et 30 jours avant la date de départ  
50 % du montant total du séjour
- entre 29 jours et 15 jours avant la date de départ  
70% du montant total du séjour
- entre 14 jours et le jour du départ  
100 % du montant total du séjour

#### c) D'autres conditions

Sont considérés comme « groupe » les entités légalement constituées (associations, club sportif, CSE etc...) et qui ont la charge seule du paiement du séjour. ALVVF se réserve le droit d'annuler un voyage qui n'aurait pas atteint le nombre nécessaire de participants ou pour toute raison relevant de sa compétence.

A partir de deux annulations de séjour ou d'option dans la même saison, l'ALVVF se donne le droit de refuser les futures réservations du client.

## 6) CONDITIONS SÉJOURS AVEC OU SANS TRANSPORT

### Prestations séjours sans transport

Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation involontaire du séjour sont à la charge de l'adhérent.

Les prolongations de séjours sont facturées par journée sur la base du tarif applicable.

### Prestations séjours avec transport inclus

Le temps du trajet est inclus dans la durée totale du séjour. Dans la mesure où un incident se produit alors que le voyage est déjà commencé, aucune modification de prix ne sera apportée.

## 7) PAIEMENT

### Cotisation annuelle d'adhésion

Au cas où vous n'auriez pas acquitté votre cotisation annuelle, elle vous sera demandée en même temps que votre premier acompte.

Frais de séjour

Pour confirmer votre demande, vous devrez joindre au bulletin d'inscription un acompte de 25% du montant total du séjour arrondi à l'euro supérieur (plus le cas échéant le montant de la cotisation adhérent).

### Correspondance

Toute correspondance concernant une annulation, une modification de séjour, ainsi que toute correspondance concernant des réclamations doit parvenir par lettre recommandée ou par courriel à l'adresse [contact@alvfv.fr](mailto:contact@alvfv.fr)

### Documents de voyage

ALVVF vous enverra une confirmation de réservation dès paiement du premier acompte et vous enverra un bon d'échange à imprimer et à présenter en début de séjour dès paiement du solde.

## 8) MODIFICATIONS ET REPORTS

Toute modification du fait du voyageur sera considérée comme une annulation qui entraînera les mêmes frais, sauf accord préalable de ALVVF. Il en sera de même pour un report à une autre date.

Des frais seront appliqués en cas de modifications de la réservation, du fait du client.

Il est possible qu'un départ soit annulé de notre fait notamment s'il ne réunit pas un nombre de participants suffisants. Dans ce cas, une solution de remplacement est proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées seront remboursées dans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.

Tout voyage ou séjour interrompu, ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

### Annulation

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, ALVVF se réserve le droit de modifier les prestations et le prix des séjours ou d'annuler les forfaits ou séjours. Dans ce cas, l'adhérent aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation, les sommes versées au titre du séjour seront alors intégralement remboursées.

### Responsabilité

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable au cas où l'adhérent se présenterait au départ après l'heure limite de convocation spécifiée sur les documents de voyage établis par l'organisateur.

## 9) POUR VOS ANIMAUX FAMILIERS

Les animaux familiers ne peuvent pas être admis au Lorraine Savoie. Ils peuvent l'être, sous condition, à l'Oasis Lorraine.

## 10) TARIFS

Nous nous réservons la faculté de modifier nos prix et programmes en cas d'événements altérant les conditions du marché en affectant le règlement de nos divers prestataires, ou si nous ne réunissons pas un nombre suffisant de participants.

En cas de fautes d'impression ou d'oubli dans l'édition de nos publicités ou nouveaux tarifs, ALVVF se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait

glissée dans ses documents. Nos tarifs ont été établis sur la base des conditions économiques actuelles.

En cas de changements survenus après la publication des tarifs, ALVVF se réserve le droit de modifier ses tarifs dans les conditions réglementaires en vigueur.

L'adhérent aura la faculté de refuser cette augmentation, les sommes versées lui seront remboursées.

Les promotions ne sont pas cumulables.

Les tarifs « chambre multiple » sont appliqués sous réserve de disponibilité de chambres de 3 lits ou plus et à partir de 3 personnes dans une même chambre, dans le cas où des chambres multiples ne seraient pas disponibles le tarif « chambre double » serait appliqué. De plus une majoration de 15% est appliquée pour tout séjour en chambre individuelle (dans la limite de 120 € par personne et par semaine)

## 11) AIDES AUX VACANCES

Notre association est agréée par l'Agence Nationale pour les **Chèques Vacances (ANCV)**. Les chèques vacances viennent directement en déduction du séjour. Ils doivent nous être adressés le plus rapidement possible par courrier recommandé à : ALVVF, 3 esplanade de la liberté 57700 Hayange. En cas d'annulation, les chèques vacances ne pourront pas être restitués.

**Les bons vacances** sont acceptés en règlement du solde de votre séjour pour les formules autorisées (lire attentivement le règlement de votre CAP), ils ne peuvent servir pour régler votre acompte qui est calculé sur la base d'un séjour sans aide.

## 12) PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Lors de la réservation d'un séjour, l'ALVVF recueille certaines de vos données personnelles : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, email). Cette collecte est nécessaire au traitement de votre réservation. L'ALVVF est seule destinataire de ces informations qui peuvent être utilisées en interne à des fins statistiques et de connaissance client. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Conformément à la loi N°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 et au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité ou d'opposition pour le traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à : ALVVF, 3 esplanade de la liberté 57700 Hayange. Conformément à la réglementation européenne des protections de données personnelles, vous disposez du droit de faire une réclamation sur le site internet de la CNIL.LITIGES.

## 13) LITIGES ET RÉCLAMATION

Pour être redevables, les réclamations devront être transmises à l'ALVVF par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 30 jours après la date de fin de séjour à l'adresse suivante : ALVVF, 3 esplanade de la liberté 57700 Hayange. Après avoir saisi nos services par courrier recommandé et, à défaut d'un accord dans un délai de 60 jours à compter du dernier courrier du client contestant la réponse de l'ALVVF, le consommateur peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et les démarches sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

En cas de poursuite seul le tribunal dont dépend le siège de l'ALVVF est compétent.

En cas de perte ou de vol d'effet personnel lors d'un séjour ou du transport, l'ALVVF ne peut pas être tenu responsable.

## 14) DROITS D'IMAGES

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications annuelles.

Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions générales.

Nom, date et signature du client :